

134^e Session du Comité des Ministres (Luxembourg, 13-14 mai 2025)

Rapport sur le suivi de la Déclaration de Reykjavík – Mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík – Deux ans après (mai 2024 - mai 2025)

Lors de la 134^e Session ministérielle qui se tiendra au Luxembourg les 13 et 14 mai 2025, deux ans se seront écoulés depuis le Sommet de Reykjavík. Les Délégués des Ministres ont élaboré ce rapport qui contient une vue d'ensemble des réalisations de l'Organisation depuis la 133^e Session ministérielle, notamment dans le secteur intergouvernemental. De plus amples informations sur les actions de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, du Commissaire aux droits de l'homme et d'autres organes du Conseil de l'Europe sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

Unis pour l'Ukraine et responsabilité

1. Plus de trois ans après le début de la guerre d'agression à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le Conseil de l'Europe reste ferme dans son soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien. L'Organisation défend pleinement l'instauration d'une paix globale, juste et durable, conforme au droit international. Le Registre des dommages pour l'Ukraine est devenu opérationnel en avril 2024. Au cours de l'année écoulée, il a ouvert le processus de dépôt des demandes d'indemnisation pour plusieurs catégories de dommages, notamment les pertes en vies humaines et les disparitions de membres de la famille, la torture, les violences sexuelles, la privation de liberté et le travail forcé, les déplacements internes involontaires, ainsi que les dommages causés à des habitations et d'autres types de biens ou leur destruction. Des dizaines de milliers de demandes ont déjà été déposées et le Conseil du Registre progresse dans la publication de ses décisions sur l'enregistrement des demandes, avec une estimation de six à huit millions de demandes attendues, voire jusqu'à 10 millions.
2. Les travaux se poursuivent sur l'établissement d'une Commission des demandes d'indemnisation – la deuxième des trois composantes prévues d'un mécanisme global d'indemnisation pour l'Ukraine. Si le comité intergouvernemental chargé des négociations, qui comprend aussi des délégations non-membres du Conseil de l'Europe, parvient à un consensus sur la mise en place d'une Commission d'indemnisation sur la base d'une convention ouverte du Conseil de l'Europe, le mandat d'un comité ad hoc sur la création d'une Commission d'indemnisation pour l'Ukraine pourrait être adopté dans le courant de l'été 2025.
3. Un pas important vers la responsabilisation des dirigeants politiques et militaires de la Fédération de Russie pour leur guerre d'agression contre l'Ukraine a été franchi en mars 2025, lorsque le Groupe restreint a finalisé au niveau technique des projets d'instruments juridiques nécessaires à la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine dans le cadre du Conseil de l'Europe. Si un accord est trouvé au niveau politique⁴, le Conseil de l'Europe sera chargé de la procédure d'adoption de ces instruments, qui

¹ Le soutien apporté par la Hongrie à ce document doit être compris conjointement avec sa réserve nationale à la Déclaration de Reykjavík et à la lumière du fait que la Hongrie n'est pas partie au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en tant qu'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe.

² La Türkiye se réserve le droit d'interpréter le rapport adopté lors de la 134^e Session du Comité des Ministres conformément à sa législation nationale et aux accords internationaux auxquels elle est partie. La position de la Türkiye sur ce rapport doit être comprise conformément à ses réserves à l'égard de la Déclaration de Reykjavík et ne doit pas être interprétée comme assumant des engagements à l'égard d'accords et/ou de mécanismes internationaux auxquels elle n'est pas partie.

³ La position de la République d'Arménie concernant le rapport doit être interprétée conjointement avec la déclaration explicative de la République d'Arménie sur le document final du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, Islande, 16-17 mai 2023), distribuée le 11 mai 2023 sous la référence DD(2023)181.

⁴ La Hongrie n'a pas pris part aux négociations au sein du Groupe restreint. La Hongrie est d'avis que les auteurs des crimes internationaux les plus graves devraient être amenés à répondre de leurs actes et que la création de tout nouveau mécanisme de redevabilité au sein du Conseil de l'Europe devrait reposer sur une décision unanime des États membres.

comprennent l'accord entre le gouvernement ukrainien et le Conseil de l'Europe pour l'établissement du Tribunal spécial, le Statut d'un tel Tribunal et un Accord partiel élargi régissant les modalités de soutien à ce tribunal, son financement et d'autres aspects administratifs.

4. Thórdís Kolbrún Reykjardóttir (Islande) a été nommée Envoyée spéciale du Secrétaire Général sur la situation des enfants d'Ukraine. Le mandat de l'Envoyée spéciale est axé sur la sensibilisation aux défis auxquels sont confrontés les enfants d'Ukraine en Ukraine et dans d'autres États membres, aux normes et initiatives du Conseil de l'Europe pour les soutenir et sur la promotion de la coopération internationale. Sa première visite de travail en Ukraine a eu lieu en mars 2025.

5. Le Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine a poursuivi ses travaux en tant que structure multilatérale permettant d'échanger des informations et de favoriser les discussions sur les politiques ayant un effet sur les enfants d'Ukraine qui résident dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il a abordé des questions telles que les procédures transnationales et la tutelle, le soutien psychologique et la prise en charge tenant compte des traumatismes, la réforme du système ukrainien de protection de l'enfance, l'accès à l'éducation et la compréhension des risques de traite des enfants ukrainiens, notamment à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail, ainsi que les conditions préalables au retour en toute sécurité des enfants d'Ukraine depuis les États membres du Conseil de l'Europe. Il est rappelé que le Conseil de l'Europe a rejoint la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, qui traite de la question de la lutte contre le transfert illégal et la déportation par la Russie d'enfants ukrainiens. Le Réseau parlementaire sur la situation des enfants d'Ukraine a été lancé par l'Assemblée parlementaire.

6. Grâce au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » (2023-2026), le Conseil de l'Europe continue d'apporter un soutien cohérent, exhaustif et flexible à l'Ukraine. L'objectif du plan a été élargi pour soutenir le programme de réforme de l'Ukraine dans une perspective européenne, à la suite de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE le 14 décembre 2023. Le budget total estimé du plan d'action est passé de 50 millions d'euros à 65 millions d'euros afin de créer les conditions d'une relance et d'une reconstruction effectives et de préparer le pays à l'adhésion à l'UE.

7. La Banque de développement du Conseil de l'Europe continue de mobiliser des ressources pour soutenir la relance et le développement à long terme de l'Ukraine. Cinq projets ont été financés pour une valeur totale de 553 millions d'euros depuis l'adhésion de l'Ukraine en juin 2023. Ils concernent des mesures d'intervention d'urgence, notamment le soutien aux personnes déplacées, les services de santé, la remise en état des infrastructures et les micro-entreprises. Un certain nombre de cours HELP ont été développés en relation directe avec le contexte de la guerre : Droit international humanitaire et droits humains, La protection temporaire dans l'Union européenne et La déportation d'enfants pendant les conflits armés.

8. Le Comité des Ministres est resté saisi de la question des ressortissants russes au sein du Secrétariat. En avril, le Secrétaire Général a fourni des informations actualisées sur la situation.

Unis autour de nos valeurs

Système de la Convention européenne des droits de l'homme

9. Le réengagement indéfectible de la Déclaration de Reykjavík en faveur du système de la Convention s'est traduit par l'octroi d'un financement accru à la Cour européenne des droits de l'homme et au Service de l'exécution des arrêts dans le budget 2024-2025. Le Comité des Ministres a adopté une Déclaration sur la protection des juges de la Cour contre les menaces et les représailles et sur la reconnaissance des états de service. Le Réseau des coordinateurs de l'exécution a été lancé en vue de renforcer la capacité nationale à exécuter les arrêts de la Cour et il est soutenu par un projet de coopération. Les synergies ont été renforcées entre le Service de l'exécution des arrêts et les programmes de coopération, les organes de suivi et les organes consultatifs, d'autres services ou organes compétents du Conseil de l'Europe, ainsi que la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme. Cela implique une coopération renforcée avec le Greffe de la Cour, par le biais du « projet de dialogue ». S'appuyant sur l'accent mis par la Déclaration de Reykjavík sur le principe de subsidiarité, grâce à un projet mis en œuvre conjointement par le Greffe et la Direction générale des droits humains et de l'État de droit, la portée de la plateforme de partage des connaissances de la Cour (ECHR-KS) a été encore renforcée et étendue pour inclure trois langues non officielles : le roumain, le turc et l'ukrainien en collaboration avec les autorités nationales pertinentes. Le principe de subsidiarité a également été promu par le biais de l'organisation de la conférence internationale « Mieux exécuter les décisions de justice nationales : une exigence en matière de droits humains et d'État de droit » le 17 mars 2025. Le Commissaire aux droits de l'homme joue un rôle important dans le suivi du respect de la Convention et des arrêts de la Cour, notamment par le biais de travaux dans les pays et de communications au Comité des Ministres. Malgré ces mécanismes et les efforts constants déployés, l'exécution des arrêts de la Cour par les États membres peut encore être améliorée.

10. Le processus d'adhésion de l'Union européenne à la Convention demeure l'une des principales priorités politiques et il est d'une importance capitale pour la cohérence du système européen de protection des droits humains.

Peine de mort

11. Les actions visant à contrer les discours favorables à la peine de mort et à contribuer à l'abolition mondiale se sont poursuivies, notamment par une série d'ateliers intitulés « La mort n'est pas la justice – plaider des jeunes et sensibilisation pour l'abolition de la peine de mort ». Un réseau de jeunes ambassadrices et ambassadeurs est en cours de mise en place pour lutter en faveur de l'abolition en Europe et dans le monde. Un événement intitulé « Renforcer les efforts multilatéraux visant à limiter le commerce de biens utilisés pour la torture et la peine de mort » a fait suite à la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, avec la participation du rapporteur général de l'Assemblée parlementaire sur l'abolition de la peine de mort. L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe examine la manière dont l'abolition de la peine de mort est enseignée en Europe. D'autres initiatives seront lancées dans la perspective du Congrès mondial contre la peine de mort en 2026.

12. Les Délégués des Ministres ont tenu d'autres discussions thématiques sur ce sujet, dont l'une portait spécifiquement sur la situation au Bélarus, le seul pays du continent européen qui applique encore ce châtiment.

Droits sociaux et justice sociale

13. La Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne a eu lieu les 3 et 4 juillet 2024 à Vilnius, sous les auspices de la Présidence lituanienne du Comité des Ministres. Elle a réuni un nombre important de ministres et d'autres hauts fonctionnaires et a donné lieu à des engagements supplémentaires de la part de l'Andorre, de l'Islande, de l'Irlande et de la République de Moldova. Les participants ont adopté la Déclaration de Vilnius, qui souligne l'importance de disposer d'un cadre solide et réactif en matière de droits sociaux à travers l'Europe et qui réaffirme leur devoir collectif de promouvoir le respect, la protection et la poursuite du développement des droits sociaux. Elle encourage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier la Charte sociale européenne révisée afin d'étudier continuellement les possibilités d'accepter des engagements supplémentaires, et notamment la procédure de réclamations collectives. La prochaine conférence aura lieu en 2026 à Chişinău (République de Moldova), à l'occasion du 30^e anniversaire de la Charte révisée.

14. Le partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et l'UE en matière de droits sociaux a été approfondi par un dialogue renforcé et l'organisation d'un événement conjoint en décembre 2024. La pertinence de la Charte sociale européenne a été réaffirmée par l'UE dans ses Conclusions sur les priorités de l'Union européenne pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2025-2026, ainsi que par la Commission européenne, 25 États membres de l'UE, le Parlement européen, le Comité économique et social européen et la majorité des partenaires sociaux et de la société civile européens dans la Déclaration de La Hulpe. Un autre événement conjoint sera organisé en juin 2025 avec le Comité économique et social européen.

Droits de l'enfant et éducation

15. Plusieurs actions ont été mises en place pour appliquer la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 et les résolutions adoptées par la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation en 2023. Des livrables sont en cours d'élaboration, notamment une recommandation sur la valorisation des qualifications et des compétences linguistiques des personnes réfugiées en Europe.

16. La Conférence de Berlin en octobre 2024 a lancé l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté, qui vise à promouvoir une vision européenne des valeurs et principes démocratiques partagés par le biais de l'éducation. Des progrès ont également été accomplis dans la création d'un centre sur la prévention et la lutte contre la fraude éducative grâce à un programme spécifique. L'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 a été lancée en janvier 2025 et se conclura par une conférence qui se tiendra en novembre 2025 à Ljubljana (Slovénie). Cette initiative vise à doter les personnes de tous âges des connaissances et des compétences nécessaires pour naviguer dans le monde numérique de manière responsable et efficace, en abordant des questions telles que la désinformation, les discours de haine en ligne et la violence numérique, tout en saisissant les possibilités d'inclusion et de participation civique qu'offrent les technologies. Par ailleurs, la Banque de développement du Conseil de l'Europe vise à accroître l'impact social de ses projets éducatifs grâce à des investissements supplémentaires.

17. En avril 2025, sous la Présidence du Luxembourg, la Conférence d'examen à mi-parcours de la quatrième Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) a servi comme plateforme pour réfléchir aux progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie, pour identifier les défis restants, les nouvelles tendances et pour donner un nouvel élan à l'action pour défendre et faire progresser les droits de l'enfant.

Démocratie

18. Les programmes et organes du Conseil de l'Europe visant à renforcer la confiance dans les institutions publiques, et à assurer la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société (tels que la Commission de Venise, le GRECO, MONEYVAL et le CPT), ainsi qu'à ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes (Éducation, Jeunesse, Culture) aux niveaux national, régional et local, contribuent à aider les États membres à mettre en œuvre les Principes de Reykjavík pour la démocratie. Des critères visant à faciliter l'application et la mise en œuvre de ses dix principes, ainsi que d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie, sont en cours d'élaboration au niveau intergouvernemental.

19. La Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres a organisé la Conférence « Pas de culture, pas de démocratie » le 12 décembre 2024, pour célébrer le 70^e anniversaire de la Convention culturelle européenne. Elle a réitéré le rôle crucial de la culture, notamment la liberté d'expression artistique, dans la promotion des droits fondamentaux et la lutte contre le recul de la démocratie en ces temps de crises multiples et de guerre. Organisée sous la Présidence luxembourgeoise du 19 au 21 mars 2025, la Conférence internationale « Démocratie et jeunesse à l'ère numérique » visait à développer des solutions concrètes aux défis et opportunités de la participation politique des jeunes à l'ère numérique.

20. Un processus global qui aboutira à un ambitieux Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe a été lancé par le Secrétaire Général en étroite coordination avec le Comité des Ministres.

Société civile

21. La Feuille de route sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027 a abouti à une série de mesures prioritaires contenues dans le premier plan de mise en œuvre présenté au Comité des Ministres en janvier 2025, dont la préparation d'une Note d'orientation sur la participation de la société civile dans les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe ; les parties prenantes concernées ont été invitées à l'utiliser dans toutes les structures du Conseil de l'Europe. Les actions du Commissaire aux droits de l'homme continuent de soutenir les défenseurs des droits humains. Une conférence de haut niveau a réuni en mars 2025 les institutions nationales des droits de l'homme et les institutions de l'Ombudsperson. Elle a confirmé leur rôle essentiel dans la protection et la promotion de nos valeurs fondamentales, et la nécessité pour le Conseil de l'Europe de renforcer sa coopération avec elles. Les participants ont appelé à l'organisation régulière de telles conférences.

22. Le Groupe de contact du Conseil de l'Europe sur la coopération avec les représentants des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus demeure une forte priorité politique de l'Organisation. Il se réunit régulièrement pour décider des activités visant à faire connaître les normes relatives aux droits humains, à promouvoir l'abolition de la peine de mort et à renforcer le dialogue politique, notamment sur les aspects liés aux prisonniers politiques. Des échanges de vues ont également lieu avec des représentants des forces démocratiques du Bélarus, notamment leur leader Sviatlana Tsikhanouskaya. Un accord entre le Conseil de l'Europe et la Lituanie concernant la création d'un point d'information pour la population du Bélarus à Vilnius (Lituanie) a été signé.

23. S'agissant de la société civile russe, des contacts sont maintenus avec les membres de la société civile, se trouvant à l'étranger ou en Russie, qui respectent les principes et valeurs du Conseil de l'Europe, y compris le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, malgré le climat de peur et la répression croissante auxquels ils sont confrontés et qui s'intensifient de la part des autorités russes. La coopération récente et en cours comprend des échanges de vues au niveau des Délégués et des groupes de rapporteurs avec des représentants de la société civile russe et des réunions bilatérales sur l'exécution des arrêts de la Cour, afin de faciliter les demandes au titre de l'article 9 des Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts.

État de droit

24. La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat a été adoptée en mars 2025 et ouverte à la signature lors de la Session ministérielle de mai 2025 à Luxembourg. Le projet de Protocole d'amendement à la Convention pour la prévention du terrorisme et le projet de Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ont été finalisés et devraient être adoptés avant l'été 2025. Le projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement

du terrorisme (STCE n° 198), qui vise à renforcer la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs, devrait être finalisé en 2025.

25. La Commission de Venise a entamé une mise à jour de sa Liste des critères de l'État de droit 2016 qui est la référence pour les normes en matière d'État de droit en Europe, afin de refléter les défis contemporains qui pèsent sur l'État de droit, tels que l'impact de l'intelligence artificielle, des nouvelles technologies et de la désinformation. D'autres organes tels que la Commission pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Conseil consultatif de juges européens (CCJE), le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE), le GRECO et MONEYVAL ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer l'État de droit ainsi que l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire.

Unis pour relever les défis actuels et futurs

Normes dans le domaine du numérique/de l'IA

26. La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (Convention de Vilnius) a été ouverte à la signature en septembre 2024 et a été signée par 14 États et par l'Union européenne. Pour en assurer le suivi, une Méthodologie juridiquement non contraignante pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA) a été élaborée.

27. Des rapports sur les applications de l'intelligence artificielle dans les soins de santé et sur les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle ont été rédigés. Des lignes directrices ont été adoptées pour compléter les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel, tenant compte des dernières évolutions technologiques comme l'intelligence artificielle. Un rapport sur le métavers et son impact sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie (uniquement en anglais) a été publié en 2024, fournissant aux responsables politiques des outils pour naviguer dans les réalités virtuelles. Un rapport sur les risques et dommages associés aux jeux de hasard en ligne et un document d'orientation sur les stratégies et les options réglementaires visant à réduire ces risques et dommages ont été élaborés.

28. Des projets d'instruments juridiques sont en cours d'élaboration dans les domaines suivants : sur l'égalité et l'intelligence artificielle ; sur la responsabilité pénale liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle ; sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression ; sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs ; et sur l'enseignement et l'apprentissage de l'intelligence artificielle. Plusieurs projets de coopération offrent un large éventail de mesures de soutien aux États dans leur transformation numérique, en conformité avec les droits humains et les normes de l'État de droit.

Migrants/trafic de migrants

29. Le rapport relatif à la nécessité et à la faisabilité d'un éventuel nouvel instrument du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic de migrants a été achevé. Le Comité des Ministres a convenu de constituer un comité d'experts chargé de préparer une recommandation en la matière, en mettant l'accent également sur la protection des migrants faisant l'objet de trafic, qui peuvent aussi être victimes de cas aggravés de trafic de migrants, et d'aider à la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants. La 2e Conférence internationale sur le trafic de migrants a été organisée en septembre 2024 et a été suivie de la réunion annuelle du Réseau de procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants. Un guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile a été publié. Les projets de coopération visant à renforcer la protection des migrants se sont poursuivis et ont plus particulièrement mis l'accent sur la prise en compte des vulnérabilités des migrants.

Liberté d'expression et sécurité des journalistes

30. La Conférence « Dialogue de Vilnius » sur la promotion de la culture du débat public en Europe : mise en œuvre des exigences de l'article 10 de la CEDH ; renforcement de la capacité judiciaire de protéger la liberté d'expression et de lutter contre les poursuites-bâillons (SLAPP), qui s'est tenue le 24 octobre 2024 à Vilnius (Lituanie), a permis d'examiner les questions d'actualité touchant à la liberté d'expression en Europe. La deuxième conférence européenne contre les SLAPP, organisée le 14 novembre 2024, a été consacrée aux étapes préliminaires de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2024)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons), au soutien pour les personnes prises pour cibles et les victimes, et au rôle des organisations de la société civile. Dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes intitulée « Les journalistes comptent », 41 points focaux nationaux ont été désignés et plusieurs États ont constitué des comités nationaux et adopté des plans d'action nationaux pour atteindre ses objectifs. La catégorie des alertes « systémiques » a été introduite sur la Plateforme pour la sécurité des journalistes en octobre 2024. En avril 2025, la deuxième

conférence thématique annuelle de la Campagne « Les journalistes comptent » du Conseil de l'Europe a été suivie de la troisième réunion des points focaux nationaux de la Campagne.

Sociétés inclusives/discrimination

31. La toute première Semaine contre le discours de haine a été organisée en juin 2024 pour évoquer les évolutions juridiques et politiques récentes et les pratiques innovantes, et pour faciliter les échanges entre pairs au niveau des autorités nationales et locales, de la société civile et des milieux universitaires. La deuxième réunion de coordination sur la lutte contre la haine et le racisme antimusulmans, co-organisée par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, s'est tenue à Bruxelles les 13 et 14 mars 2025. Un échange de vues informel entre des Délégués des Ministres et Mme Deborah Lipstadt, Ambassadrice des États-Unis pour la lutte contre l'antisémitisme a eu lieu le 14 novembre 2024. Le mois *Opre Roma !* a été lancé en avril 2025 pour promouvoir l'histoire, la culture et la langue des Roms.

32. Parmi les actions qui seront finalisées dans ce domaine en 2025 figurent notamment : un projet de recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées ; un document d'orientation sur les stratégies d'inclusion ; l'examen complet de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ; un outil d'auto-évaluation de la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'inclusion interculturelle des personnes migrantes, et une étude relative aux problématiques récurrentes dans le domaine de la protection des langues régionales ou nationales minoritaires et à l'identification des bonnes pratiques dans les États membres. La protection des personnes appartenant à des minorités nationales a été renforcée par l'allocation de ressources supplémentaires aux mécanismes de surveillance pertinents. Une stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030) devrait être adoptée en juin 2025.

Égalité de genre/Convention d'Istanbul

33. Le 24 mai 2024, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul (1^{er} août 2014), une conférence a été organisée afin d'aborder les nombreux défis complexes liés à l'égalité de genre et de renouveler l'engagement politique des États membres, tel qu'il a été exprimé au plus haut niveau à Reykjavík. Le Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme du Comité des Ministres a organisé un échange informel avec la société civile sur la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, pour marquer cet anniversaire. Des travaux sont en cours concernant un projet de recommandation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie et sur une méthodologie accompagnée de discours positifs visant à détourner la rhétorique antigendre. Un guide pratique destiné aux autorités publiques pour faciliter la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile est sur le point d'être adopté. De nombreux projets de renforcement des capacités et de coopération contribuent à faire de l'égalité de genre et l'empouvoirement des femmes une réalité dans les États membres et non membres. Une manifestation parallèle sur les traités internationaux et régionaux « Faire participer tout le monde : renforcer l'action contre la violence, contre les femmes et les filles par la coopération » au Conseil des droits de l'homme a été organisée en octobre 2024. En mars 2025, un événement parallèle « Menaces et opportunités des technologies numériques : Femmes médiatiques » a été organisé en marge de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme à New York. Un cours en ligne HELP « Égalité de genre et approche intégrée de l'égalité » a été publié en 2024.

Unis dans notre vision du Conseil de l'Europe – L'Europe que nous voulons

Le Conseil de l'Europe et l'environnement

34. Le Comité des Ministres adoptera le projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal lors de sa Session ministérielle de mai 2025. L'étude relative à la nécessité et à la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement a été achevée et transmise au Comité des Ministres.

35. Le Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement, créé en juillet 2024, a préparé un projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et un plan d'action y afférent. Il a organisé des auditions avec des représentants d'organisations internationales, de la société civile, des enfants et des jeunes avant de finaliser la stratégie, qui sera adoptée par le Comité des Ministres lors de sa Session ministérielle de mai 2025. La stratégie est destinée aux institutions et aux organes du Conseil de l'Europe. Elle met l'accent sur les domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe dispose d'un avantage comparatif et/ou d'instruments juridiques et d'une expertise uniques, en garantissant un processus de consultation inclusif et en exploitant les synergies avec les partenaires et les parties prenantes en vue d'apporter une valeur ajoutée. La Stratégie encourage le Comité des Ministres à envisager la création d'un comité intergouvernemental transversal et pluridisciplinaire sur l'environnement en conformité avec la Déclaration de Reykjavík.

Participation des jeunes

36. Le cadre de référence du Conseil de l'Europe sur l'intégration d'une perspective jeunesse en cours d'élaboration renforcera le rôle essentiel des jeunes dans la prise de décision au sein de l'Organisation. Il s'appuie sur quatre éléments constitutifs de la perspective jeunesse – *Réfléchir avec les jeunes, Apprendre des jeunes et avec les jeunes, Encourager les jeunes à participer, et Agir avec et pour les jeunes* – et devrait être approuvé lors de la 10^e Conférence des ministres chargés de la Jeunesse qui se tiendra les 8 et 9 octobre 2025 à La Valette (Malte). Différents organes du Conseil de l'Europe, tels que l'Assemblée parlementaire, le Congrès et les comités intergouvernementaux, ont déjà pris des mesures significatives pour intégrer une perspective jeunesse. En outre, dans le cadre des célébrations du 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe et sous la Présidence du Liechtenstein, l'événement pour la jeunesse « Confiance dans l'avenir », visant à renouveler et à renforcer les liens étroits entre la mission du Conseil de l'Europe et les jeunes, a été mis en œuvre avec succès.

37. Conformément à l'engagement en faveur de la protection des droits humains face à la triple crise planétaire : pollution, changement climatique et perte de biodiversité, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2024)6 sur les jeunes et l'action climatique, qui constitue le premier instrument international traitant de cette question. La recommandation souligne la nécessité de protéger les droits des jeunes, de les associer aux processus décisionnels liés au climat et de lutter contre toutes les formes de discrimination, en mettant l'accent sur la justice climatique.

Programme, Budget et réforme administrative

38. Le Programme et Budget 2024-2027 a été ajusté pour 2025 en réponse à l'évolution de la situation. Faisant suite à l'accord conclu l'année dernière sur le Programme et Budget quadriennal, cet ajustement a permis de traduire la Déclaration de Reykjavík en actes et comprend, pour la deuxième année consécutive, une augmentation en termes réels, au-dessus du niveau de l'inflation, des ressources allouées aux domaines prioritaires, à savoir la Cour, l'exécution des arrêts et les activités de coopération sur le terrain. Les efforts continus de modernisation de l'Organisation, d'amélioration de son efficacité et de réduction de ses coûts ont permis de renforcer les axes prioritaires tels que la lutte contre le recul de la démocratie, le soutien à l'action sur le terrain et le renforcement de la dimension extérieure. La reconnaissance de l'importance du secteur de la coopération s'est traduite par une contribution significative du budget ordinaire aux plans d'action du Conseil de l'Europe dans les États membres. La Stratégie des ressources humaines 2024-2027 inclut un important volet mobilité, notamment vers et depuis les bureaux extérieurs, et s'accompagne d'un plan d'action sur la dynamisation de la mobilité ainsi que d'une stratégie sur la décentralisation et la mobilité du personnel.

Transparence

39. La Coordinatrice thématique sur la politique de l'information (TC-INF) a mené un travail intensif sur la transparence et ses dimensions multiformes, en vue de faire des propositions pour améliorer la transparence de l'Organisation, et en particulier de la documentation du Comité des Ministres. Un Cadre de transparence pour le Conseil de l'Europe a été formulé en vue de son adoption lors de la 134^e Session ministérielle, ainsi que des propositions pour sa mise en œuvre.

La dimension extérieure du Conseil de l'Europe, en particulier la coopération avec l'UE

40. La dimension extérieure du Conseil de l'Europe et les partenariats existants avec d'autres organisations internationales ont été intensifiés et de nouvelles initiatives ont été lancées. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont des partenaires stratégiques et leurs relations ne cessent de s'approfondir. Le Conseil de l'Europe demeure une référence en matière de promotion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, et il continue de jouer un rôle essentiel dans le processus visant à amener la Fédération de Russie à rendre des comptes pour sa guerre d'agression contre l'Ukraine ainsi que dans le processus d'élargissement de l'UE. L'invitation adressée au Conseil de l'Europe à participer à la Communauté politique européenne à partir de 2024 est une reconnaissance du rôle joué par l'Organisation dans la promotion du dialogue paneuropéen visant à renforcer la sécurité démocratique.

41. Dans le but de renforcer la coopération avec les Nations Unies et d'améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe au niveau mondial, la création d'un bureau de liaison du Conseil de l'Europe avec les Nations Unies à New York a été approuvée. Un échange sur la coopération actuelle et future entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, de la culture et du sport a eu lieu le 16 janvier 2025 au sein du Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement, mettant en lumière l'ampleur de la coopération existante et esquissant de nouvelles pistes pour la renforcer. L'échange de vues annuel avec les Nations Unies sur les questions relatives aux droits humains s'est tenu le 13 février 2025 et comprenait notamment un échange avec le président du Conseil des droits de l'homme et une discussion thématique sur les droits humains et les technologies numériques.

42. Le Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a continué à renforcer et à coordonner leurs actions respectives. Lors de sa 39^e réunion en octobre 2024, il a passé en revue les progrès enregistrés dans deux des quatre domaines de coopération : la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la traite des êtres humains. La 40^e réunion en avril 2025 a été consacrée à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, et à la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

43. Le dialogue avec les États observateurs, qui partagent avec le Conseil de l'Europe un ensemble de valeurs fondamentales et de principes communs, s'est également poursuivi, avec leur participation active et leur investissement dans de nombreuses activités. La promotion de l'adhésion d'États non européens aux instruments juridiques les plus pertinents du Conseil de l'Europe a contribué à renforcer leur impact global et à consolider l'ordre international fondé sur des règles. Le Registre des dommages pour l'Ukraine est un exemple d'action à vocation mondiale : son adhésion est ouverte aux États membres et non membres du Conseil de l'Europe et 43 États (dont le Canada, le Japon et les États-Unis) et l'Union européenne ont adhéré au Registre – 41 en tant que participants et 3 en tant que membres associés.

44. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud), dans le cadre de sa stratégie à moyen terme 2024-2027, s'est adressé aux jeunes dans le voisinage méridional et en Afrique subsaharienne, sur des questions telles que l'abolition de la peine de mort, la lutte contre le racisme et la xénophobie en ligne, les technologies numériques, y compris l'IA, et la prévention de la corruption.

45. Le Conseil de l'Europe a poursuivi la mise en œuvre de ses Partenariats de voisinage, contribuant ainsi au développement d'un espace juridique commun fondé sur les valeurs et les instruments du Conseil de l'Europe au-delà de l'Europe.